

formations polyvalentes des salariés; en envisageant des solutions permettant d'assurer un volant d'emploi complémentaire en période de morte-saison.

*Un rôle de promoteur:* en proposant aux partenaires sociaux une discussion sur les conventions inter-employeurs pour l'emploi de salariés pluriactifs; en participant à la conception et au montage juridique de ces conventions; en assurant les relais entre les divers organismes de protection sociale; en menant des actions promotionnelles sur le salariat pluriactif; en recherchant des financements.

Si une telle structure parvenait à faire ses preuves, il est probable qu'elle trouverait rapidement un relais au travers d'une charte intercommunale, d'un Syndicat intercommunal à vocations multiples (Sivom) ou à vocation unique (Sivu), ce qui pourrait alors donner une dimension différente au problème de la pluriactivité. Dans cette optique, les crédits « Pim » affectés à l'opération auraient atteint leur but.

H. F.



En montagne, la polyvalence est de rigueur... Photo J.L. (Diaporama)

## Création d'emplois techniques en forêt privée

Gilles BOSSUET et Hervé BOYAC\*

Il existe dans notre région un très grand nombre d'entreprises capables d'assurer diverses prestations de services en forêt : les travaux sylvicoles (plantations, dégagements de jeunes plants, dépressions, premières éclaircies, élagages), les coupes de bois à but commercial, le débroussaillement à objectif de protection.

Par ailleurs, il existe aussi dans notre région un volume de travail potentiel considérable. Or, ces travaux ne sont hélas réalisés qu'en faible partie seulement. Cet état de fait tient à plusieurs raisons dont l'une, d'importance, est l'*insuffisance de vulgarisation et d'animation* auprès de très nombreux propriétaires qui détiennent 70 % de la surface forestière.

En effet, si la forêt méditerranéenne produit moins que les autres forêts de France, elle renferme néanmoins des

*potentialités qu'il conviendrait de mieux utiliser* et, de plus, elle dispose d'un encadrement technique très faible. Par exemple, dans les peuplements hautement productifs de pins maritimes du Sud-Ouest, les propriétaires savent fort bien quelles interventions ils doivent réaliser et à quels moments, ils sont bien structurés en coopératives parfaitement organisées pour la commercialisation de leur bois.

Mais ici, tout est à faire et pour cela nous devons combler notre lacune en personnels techniques pour, sinon rattraper le retard, du moins ne plus perdre de temps et nous préparer à faire face aux deux échéances importantes qui s'approchent à grands pas, à savoir : 1992 et l'an 2000.

1992 : Grand Marché européen. L'ouverture des frontières risque de désorganiser notre filière bois régionale déjà bien bancale, sans parler des problèmes d'emplois qui risquent de se poser pour les travailleurs manuels de la forêt.

L'an 2000 : arrivée sur le marché français de quantités massives de petits bois provenant des premières éclaircies qu'il faudra pratiquer dans les milliers d'hectares de reboisement résineux. Là aussi, si nous voulons résister, notre région devra être parfaitement structurée quant à la mobilisation et la transformation de bois. Abandon prévisible d'importantes surfaces agricoles pour d'autres spéculations, où la forêt devra tirer son épingle du jeu. Une nouvelle fois, il sera nécessaire que le monde forestier soit prêt pour saisir cette opportunité sans doute salutaire dans notre région.

### Des emplois techniques pour quels objectifs ?

— Pour la mise en œuvre d'une sylviculture dynamique visant à produire des bois de meilleure qualité à partir des peuplements et essences existantes

\*Techniciens forestiers, Centre régional de la propriété forestière, Chambre d'agriculture, 11, rue Pierre Clément, 83300 Draguignan.

## Création d'emplois, une commune à la tête d'un projet ambitieux : Cassis

Régis VIDAL\*

**L**a commune de Cassis s'étend sur 2 800 ha dont 850 ha de bois, de lande et de garrigue en terrain communal et 800 ha de pin d'Alep, de chêne vert en forêt privée. Cette aire géographique est caractérisée par une grande sécheresse et des terrains pauvres. Cassis, à quelques kilomètres de la métropole marseillaise jouit d'une rente touristique très importante.

Ce contexte étant posé, une zone d'affluence touristique boisée et de forte sécheresse, la commune, sous l'impulsion d'élus très dynamiques a entrepris un programme de gestion forestière. Partant du principe que

gérer c'est protéger, un projet d'aménagement de la zone forestière a été entrepris en 1982; cet aménagement concerne les 860 ha communaux en co-gestion avec l'ONF.

1982: deux contrats jeunes volontaires sont créés. Les deux candidats reçoivent une formation pendant neuf mois auprès de l'ONF. Leurs contrats sont ensuite intégrés dans une convention avec l'Office régional de travaux (ORT). Ces conventions ORT, annuelles, existent grâce à l'implication financière du Conseil général des Bouches-du-Rhône, qui subventionne à 50% tous les travaux de débroussaillement.

Ces deux salariés sont placés

\*Adjoint au maire, mairie, 13260 Cassis.



Un dangel comme ceux utilisés par les patrouilles de surveillance de Cassis. Photo F. B.

(éclaircies précoces et énergiques après martelage, sélection de tiges, élagage).

– Pour un appui technique soutenu aux nombreux propriétaires souvent isolés et mal informés (développement de sessions de formation à leur intention : Fogefor).

– Pour la réalisation des plans de gestion dont le taux actuel de couverture est seulement de 21 % en nombre de propriétaires assujettis et de 28 % en surfaces concernées (chiffre du Var).

– Pour une mobilisation accrue de bois d'industrie dont la demande est en constante augmentation (Cellulose du Rhône), de bois d'œuvre où des marchés locaux seraient à conquérir afin d'enrayer le déclin des scieries, et de bois de feu où la demande dépasse souvent l'offre. Notre région est bien pourvue en bois, mais une faible quantité est exploitée par rapport à l'accroissement biologique réellement mobilisable. La coupe de bois est pourtant la seule opération qui rapporte un peu d'argent

au propriétaire et peut donc l'inciter à s'intéresser davantage à son patrimoine boisé.

– Pour le recensement des travaux nécessaires à la bonne gestion forestière, pour le montage de projets cohérents de reconstitution forestière ou de boisement des terres abandonnées par l'agriculture, pour le suivi assidu des travaux réalisés (entretien de plantations, conduite des régénération, fertilisation, etc.).

– Pour le renforcement de la politique de prévention et protection des forêts contre les incendies, en parfaite concertation avec tous les partenaires et usagers (plans intercommunaux de défense et d'aménagement forestier).

– Pour l'encadrement de personnels d'exécution trop souvent livrés à eux-mêmes, pour les aider dans leur organisation du travail, pour la recherche de meilleurs rendements tout en diminuant les risques d'accidents (amélioration des méthodes d'exploitation

sous la responsabilité de l'ONF qui assure leur encadrement. La définition collective des travaux est faite par la commune et l'ONF en étroite concertation. Les travaux effectués sont entre autres, le débroussaillement, l'aménagement des barrières forestières de chemins, la surveillance. Sur une année, ce sont huit mois de travaux forestiers et quatre mois de surveillance. Pendant l'été, le temps de travail, compte tenu des périodes à haut risque, s'étend de 11 heures à 20 heures, prolongé souvent jusqu'à 22 heures. Pour les week-ends, la surveillance est assurée par le comité feux de forêts de Cassis. Cette unité dispose, outre les petits matériels de débroussaillement, de trois véhicules dont un véhicule porteur d'eau de type « Dangel ».

Ce projet a pu exister grâce à une concertation très poussée entre les différents acteurs, ONF, société de chasse, corps des pompiers, et un Conseil municipal actif.

Après avoir assis ce projet et créé deux emplois la commune souhaite ne pas en rester là et envisage deux projets nouveaux. Partant de la matière première disponible (100 m<sup>3</sup> par an de bois d'œuvre), il est envisagé de mettre en place un atelier de transformation en envisageant deux filières, le mobilier urbain et l'article touristique ainsi que la création d'un parc forestier équipé d'un parcours sport et santé, d'une aire d'accueil, d'un sentier botanique « arboretum ». Ces réalisations nécessiteront probablement la création d'un syndicat intercommunal pour la gestion de ce projet.

R. V.

en particulier).

Ces différents emplois techniques nécessaires aux objectifs cités ci-dessus et la maîtrise d'œuvre qui s'y rattache, pourraient être créés dans le cadre de groupements de gestion ou de services, d'associations de gestion, coopératives, syndicats de propriétaires forestiers, bureaux d'études, experts forestiers, etc. Actuellement le nombre de techniciens au service de la forêt privée est faible (par exemple une dizaine de techniciens pour le Var CRPF, syndicats, propriétaires, coopératives, Sivom, DDAF, GDA, Cerpam dont beaucoup de techniciens à temps partiel), comparativement à ceux employés par l'ONF pour gérer les forêts publiques. Une étude sérieuse réalisée pour la France à la demande du ministère de l'Agriculture voici quelques années faisait apparaître une carence sérieuse en personnels techniques et concluait que leur nombre devait être multiplié par dix pour mettre en œuvre une gestion optimale de notre patrimoine forestier.

Il va de soi que le développement des emplois techniques induirait automatiquement un certain nombre d'emplois d'ouvriers forestiers chargés d'exécuter les différents travaux programmés. De plus, à terme, ces travaux et l'accroissement de la production ligneuse contribueraient à leur tour à relancer l'économie de l'exploitation forestière et surtout la transformation du bois en perte de vitesse.

### *Des emplois techniques avec quels moyens ?*

Une quantité importante et réelle de travaux forestiers potentiels existe donc en forêt privée; seules les coupes de bois apportent au propriétaire un petit revenu susceptible de l'encourager à mieux gérer sa forêt. Il faudra donc dans un premier temps mettre l'accent sur la mobilisation des bois pour dynamiser les propriétaires. La commercialisation de 10 000 m<sup>3</sup> par an de bois sur pied permet l'autofinancement d'un technicien forestier chargé de la mobilisation. Si les bois vendus sont triés et façonnés en vue d'une valorisation optimale, le volume nécessaire à l'autofinancement du technicien tombe alors à 5 000 m<sup>3</sup> par an. Il n'est donc pas utopique de dire qu'un certain nombre d'emplois est possible dans le secteur de la « mobilisation et valorisation des bois », peu ou pas organisé dans notre région.

Par ailleurs, des aides spécifiques importantes sont mises à disposition chaque année sous formes de subventions destinées à la réalisation d'opérations sylvicoles (amélioration et reconstitution) et engendrent des honoraires de maîtrise d'œuvre qui devraient permettre de créer certains emplois rapidement. Mais ces aides, que d'autres régions nous envient, ne sont que partiellement et judicieusement utilisées par manque de projets cohérents et coordonnés. Un renforcement du nombre de personnels techniques est donc souhaitable pour réaliser les programmes annuels de travaux de manière optimale et exemplaire. Profitons au mieux des crédits élevés attribués à la forêt méditerranéenne pour montrer que nous sommes capables de relever le défi.

De plus, tous ces emplois permettraient d'apporter une valeur d'avenir accrue aux peuplements forestiers résineux naturels ou artificiels et de conforter ainsi le slogan « gérer la forêt méditerranéenne, c'est la protéger ».

G. B. et H. B.

## La tournée sur le terrain du 1<sup>er</sup> octobre 1987

### Présentation de l'usine de Tarascon<sup>(1)</sup>

#### Le Parc à bois

Le *Parc à bois* comprend la chaîne de traitement des rondins de l'ancienne usine. Sa capacité est de 100 t/h de bois. Avec un poste de déchargement-alimentation, un transporteur, un tambour-écorceur « Neytec » à 2 viroles (diamètre : 4,8 m, longueur : 12 m, poids à vide : 69 t) qui alimente une coupeuse « Rauma Repola ». Une deuxième chaîne traite 150 t/h de bois avec les mêmes éléments dont un tambour de 24 m de longueur et d'un poids à vide de 154 t.

A ceci s'ajoutent un système de déchargement de wagons de copeaux par retournement, une plate-forme basculante pour remorquage de camions de copeaux de 50 t/h, un stock extérieur de copeaux pouvant recevoir 27 000 m<sup>3</sup> de copeaux (soit plus de 6 000 t) avec ses engins de stockage et de déstockage mobiles sur rails (le stock devant être porté à 48 000 m<sup>3</sup> courant 1985). Le stock de déchets et d'écorces est broyé, puis repris et transporté vers la chaudière à déchets de l'atelier Régénération. Des engins hydrauliques et un chargeur « Volvo » sont utilisés pour les manutentions des produits sur le Parc.



Le groupe pendant la tournée, devant les beaux cèdres de M. Dufour, à gauche.  
Photo D. L.